

Perfectionner en équitation éthologique

RS6753 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	12051, 15436, 15479
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2027

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

14 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 14 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANDY BOOTH EQUITATION ETHOLOGIQUE	78931631200055	Former
CHRISTIAN FLANDINET	34516060000010	Former
COMITE REGIONAL D'EQUITATION DU GRAND EST	83220254300019	Former
EKEEP	52996854700040	Former
EQUILOISIRS - FAE	40489927000015	Former
GUENAELE LAURENT	79475784900029	Former
HARAS DE NANTES ACADEMIE	94090402200016	Former
LE CLOS SAINTE VICTOIRE	79169739400017	Former
LE HARAS DE LA CENSE	35068152400012	Former
LE PONEY BLEU	88276525800018	Former

Liste complète des 14 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6753-perfectionner-en-equitation-ethologique/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les centres équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation reçoivent des pratiquants toujours plus désireux de connaître et de comprendre le cheval, mais aussi de communiquer avec lui, souhaitant ainsi nouer une relation de complicité, privilégier la coopération et faire de lui un compagnon.

Cette approche a été formalisée par la FFE à travers le développement de l'activité dite « d'équitation éthologique ». Cette méthode d'éducation de l'équidé intègre les connaissances et données scientifiques issues de l'éthologie équine visant à la compréhension de la nature et du comportement de l'équidé. Elle a pour but de développer la communication et la relation mutuelle homme - équidé dans la considération du bien-être de ce dernier et par là même également de diminuer les risques d'accidents

La certification s'adresse aux animateurs et enseignants d'équitation titulaires d'une certification professionnelle de niveau 3 ou supérieur permettant l'enseignement des activités équestres et inscrite à l'annexe II-1 du code du sport

qui fixe la liste des certifications professionnelles permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (profession réglementée par l'article L212-1 du même code).

Les compétences visées permettent la conception, la mise en œuvre, l'encadrement en sécurité et l'évaluation d'un dispositif pédagogique adapté aux besoins des pratiquants souhaitant se perfectionner en équitation éthologique et préparer les « savoirs d'équitation éthologique » * 3 à 5 de la FFE, ainsi la préparation spécifique de la cavalerie en vue de son utilisation en équitation éthologique.

• La formation et l'évaluation des pratiquants en équitation éthologique sont mises en œuvre grâce au dispositif des « savoirs d'équitation éthologique » qui se décline du Savoir 1 au Savoir 5.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Élaborer un programme adapté pour approfondir les techniques d'équitation éthologique en ajustant la progression aux attentes et compétences des pratiquants, y compris ceux en situation de handicap, en intégrant des exercices complexes à pied et monté de communication et de coopération avec les équidés et en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin.
- Adapter le choix des chevaux pour répondre aux objectifs de perfectionnement en équitation éthologique en évaluant leur niveau d'éducation aux techniques d'équitation éthologique à pied et monté et en analysant leur comportement et leur réactivité lors d'exercices impliquant des interactions complexes.
- Expliquer aux participants les modes d'apprentissage des équidés pour leur permettre de mettre en œuvre des interactions complexes avec ceux-ci en s'appuyant sur les connaissances de l'éthologie équine.
- Guider les participants dans l'utilisation des techniques d'équitation éthologiques pour développer la précision et la finesse de la communication équidé-cavalier en diversifiant les exercices à pied et monté, en modifiant leur intensité et leur complexité et en portant une attention particulière aux pratiquants en situation de handicap.
- Proposer un bilan de fin de séance pour donner aux cavaliers des axes de travail du cheval s'appuyant sur les techniques avancées de l'équitation éthologique en analysant leur adaptation au comportement des chevaux et l'harmonie de la relation
- Evaluer le niveau d'éducation d'un équidé en vue de l'utiliser lors de séances d'apprentissage de l'équitation éthologique en analysant son comportement à pied et monté.
- Définir le programme de travail d'un équidé en vue de faciliter son emploi lors de séances d'apprentissage de l'équitation éthologique en utilisant une progression d'exercices à pied et montés rationnelle.
- Utiliser les techniques d'équitation éthologique adaptées en fonction du tempérament et des besoins individuels des équidés pour améliorer leur éducation et leur bien-être en utilisant des méthodes favorisant la confiance et la coopération.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification visée relève de la réglementation relative à l'encadrement professionnel des APS.

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) ».

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 3 ou supérieur permettant l'enseignement des activités équestres et inscrite à l'annexe II-1 du code du sport qui fixe la liste des certifications professionnelles permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (profession réglementée par l'article L212-1 du même code).

- Etre titulaire de la certification "Initier à l'équitation éthologique" ou équivalente délivrée par la Fédération Française d'Equitation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Etre détenteur du savoir 5 d'équitation éthologique délivré par la Fédération Française d'Equitation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

- un expert indépendant désigné par la FFE, qualifié en éthologie équine et/ou en équitation éthologique, Président du jury ;
- un professionnel titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification permettant l'enseignement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et de la certification « Perfectionner en équitation éthologique » ou équivalent

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2027
Date de dernière délivrance possible	01/04/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	76	—	—	—
2022	51	—	—	—
2021	52	—	—	—
2020	33	—	—	—
2019	40	—	—	—
2018	41	—	—	—
2017	42	—	—	—
2016	49	—	—	—
2015	27	—	—	—
2014	22	—	—	—
2013	18	—	—	—
2012	17	—	—	—
2011	27	—	—	—
2010	17	—	—	—
2009	26	—	—	—
2008	7	—	—	—
2007	11	—	—	—
2006	11	—	—	—
2005	5	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS2465

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.ffe.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6753/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	980 € – 2 680 €
Durée	37 – 273 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	20
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	95 %
Période	02/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	31 227 €
Coût moyen par dossier	1 419 €
Durée moyenne	77 h
Période	01/2025 – 06/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.